

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

72039

Objet

**Demande d'ouverture  
d'une école primaire à  
Faupigné pour la  
rentrée scolaire 1972-1973**

DATE DE CONVOCATION

21 février 1972

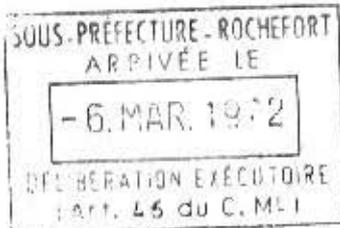
DATE D'AFFICHAGE

21 février 1972

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 23

Nombre de votants 25



# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze  
le vingt cinq février à 20 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHÉ,  
BUJARD, DUFOUR, STIPAL, COLLE, BARDE, WAULIN, LARGETEAU, DOIREAU,  
LACHAUD, BROTEAU, DONECQ, BERLAND, LANDRY, DELAIR, Mme BIDEAU,  
MM. DOUTET, BARRIERE, PAPEAU, TAP, Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. BOUCHET par M. DELAIR  
M. BUCLET par M. DUFOUR

Absents : MM. MM. MONTRON, RIVIERE

M LANDRY a été élu Secrétaire.

A la rentrée 1972-1973, une classe de l'Ecole Maternelle Faupigné sera supprimée, à la suite de l'ouverture de l'Ecole Maternelle de l'Yeuse.

Il ne restera plus qu'une seule classe maternelle à Faupigné et les locaux existants qui accueillent déjà une classe primaire, relevant de la direction de La Clairière, pourraient recevoir une autre classe supplémentaire.

La Commission scolaire dans sa réunion du 24 février 1972, a examiné cette question et serait favorable, pour permettre le décongestionnement de l'Ecole Primaire La Clairière, à l'implantation d'une 2ème classe primaire dans les locaux de l'Ecole Faupigné.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis de la Commission Scolaire en date du 24 février 1972,

DECIDE :

- de demander l'ouverture à compter de la rentrée scolaire 1972-1973, d'une école primaire à Faupigné où pourraient fonctionner deux classes primaires du cours préparatoire : soit au total, une cinquantaine d'élèves (6 à 7 ans)

Cette création permettrait de décongestionner le Groupe Scolaire La Clairière dont les effectifs sont en augmentation constante depuis plusieurs années.

15 MAR 1952

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,



*[Handwritten signature]*